

Conseil Départemental de Côte d'Or de l'Ordre des Médecins
7 Bd Rembrandt - 21000 DIJON
Tél: 03 80 60 92 00

#### **BREVE MAI 2023**

COMMUNIQUE
AU BIEN PUBLIC
MEDECINE
ENERGETIQUE
CHINOISE

#### **SOMMAIRE**

- **■** EDITO DU PRESIDENT
- SUSPICION FRAUDE TESTS ANTIGENIQUES
- FIN DE VIE ET ROLE DU MEDECIN : RESTITUTION DE LA CONSULTATION
- COMMUNIQUEZ FACILEMENT AVEC L'ORDRE: LA MESSAGERIE DANS VOTRE ESPACE MEDECIN
- L'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE SUR PRESCRIPTION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE:

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT SPORTIF POUR LA SANTE :

- A QUI S'ADRESSE LE PASS
- COMMENT BENEFICIER DU PASS
- Qu'est ce que le PASS
- MODELE DE MEDICAL D'APTITUDE
   PARTIELLES OU TOTALES
   de non contre-indication et de prescription
   pour la pratique d'une activité physique et /
   ou sportive adaptée, régulière, sécurisant et
   progressive
  - ODYSSEA : LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN
  - QUESTIONNAIRE DE THESE
  - **ANNONCES**



#### **EDITO DU PRESIDENT**

Chère consœur, cher confrère,

La loi de modernisation de notre système de santé permet à présent à tous les médecins traitants de prescrire à leurs patients une activité physique adaptée d'une part à leurs capacités physiques et à leur risque médical potentiel.

Depuis 2012 le Pass (parcours d'accompagnement sportif pour la permet santé) aux patients sédentaires ou atteints de pathologies chroniques de reprendre une activité physique régulière et adaptée à proximité de chez eux. Les bénéfices pour les patients ne sont plus à démontrer c'est moyen un thérapeutique à part entière.

Le réseau sport santé Bourgogne Franche-Comté a été créée en 2016. Il est malheureusement trop peu connu du monde médical. Il dispose d'une enveloppe régionale qui permet de financer une partie des cotisations d'inscription dans les clubs. Il œuvre au quotidien pour permettre à tous les patients d'avoir accès à une activité physique hautement indispensable.

Dès lors qu'une ordonnance est réalisée par vos soins avec le certificat médical d'aptitude partielle ou totale, le réseau Sport santé procède à l'analyse des demandes et met en place la prise en charge la plus adaptée pour vos patients.

Nous mettons à votre disposition, dans cette brève, tous les documents nécessaires pour faciliter l'accès au sport à chacun de vos patients.

Ce réseau mérite d'être mieux connu. Vos patients méritent aussi de participer à toutes ces activités.

Par ailleurs la cellule éthique et déontologie, lors de l'assemblée générale du CNOM a publié les résultats de la consultation nationale sur la fin de vie.

Rappelons que celle-ci a début il y a plus de 9 mois et a concerné l'ensemble des CDOM qui ont contribué à la rédaction d'un texte qui sera transmis au Ministre de la Santé avant le débat prévu à l'Assemblée nationale.

Merci de lire avec attention le texte de départ et nous attendons de chacun d'entre vous tout commentaire que nous transmettons au CNOM immédiatement.

Bien confraternellement à tous

LE PRESIDENT

Docteur Jean-Henri PERRIN



# COMMUNIQUE AU BIEN PUBLIC MEDECINE ENERGETIQUE CHINOISE

A l'attention de Monsieur le Directeur de la Publication du Bien Public Communiqué de presse

Suite à la publication du 26 AVRIL 2023 intitulé « 6 nouveaux praticiens viennent compléter l'offre de soins »

Monsieur,

Le conseil départemental a été interpellé par une publication du 26 AVRIL 2023 du Bien Public intitulée « 6 nouveaux praticiens viennent compléter l'offre de soins ».

La lecture de cet article fait apparaître, dans l'encart concernant Madame Fanny MALOBERTI et Claire GRANDGIRARD

« Praticienne en énergétique traditionnelle chinoise (acupuncture et moxibustion) ».

Vous ne devriez pas être sans ignorer que l'acupuncture est un acte médical et que sa pratique est réservée aux médecins, sage-femmes et chirurgiens-dentistes, et que les praticiens n'appartenant pas au corps médical et pratiquant l'acupuncture peuvent être poursuivis pour exercice illégal de la médecine.

Vous trouverez ci-dessous le lien d'un communiqué explicite du conseil national de l'Ordre des médecins :

https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/webzine/2015-07/www/index.html#/page-4

Le conseil départemental vous demande officiellement de procéder à un rectificatif urgent dans votre journal, afin de ne pas communiquer des informations erronées au public.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, en mes salutations les meilleures.

Dijon, le 28 AVRIL 2023

Le Président

Docteur Jean-Henri PERRIN



## SUSPICION FRAUDE TESTS ANTIGENIQUES

La Présidente de l'Ordre national des Pharmaciens nous signale qu'un organisme se présentant comme l'Ordre national pharmaciens démarche professionnels de santé pour leur proposer une distribution gratuite test antigéniques. proposition fait suite l'augmentation dernières ces semaines du nombre de cas de Covid.

Les livreurs se rendent sur le lieu d'exercice des professionnels de santé et leur demandent de compléter le bon de livraison avec leur numéro ADELI et leur tampon professionnel.

L'Ordre des pharmaciens n'intervient aucunement dans la distribution des tests antigéniques.

# IL EST RECOMMANDE AUX MEDECINS .

- De ne pas accepter de colis ni de signer de bon de livraison si le livreur se présente au nom de l'ordre des pharmaciens;
- De vous informer des tentatives de livraison de cette nature ;
- De communiquer l'information au Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

(presidence@ordre.pharmacien.fr)



#### FIN DE VIE ET ROLE DU MEDECIN

# Fin de vie et rôle du médecin : restitution de la consultation

Ce matin, lors de son Assemblée Générale, l'Ordre national des médecins a présenté les résultats de sa consultation sur la fin de vie. Depuis 9 mois, l'ensemble des conseils départementaux et régionaux se sont penchés sur cette question et plus particulièrement sur l'aide médicale à mourir.

Cette consultation a débuté en juin dernier avec un questionnaire adressé aux conseils départementaux et régionaux. Lors du séminaire du Conseil national sur la fin de vie en novembre dernier, ces résultats ont nourri les débats. Après un premier travail de rédaction coordonnée par la section éthique et déontologie du conseil national, des auditions d'organisations extérieures et des sociétés savantes sur les soins palliatifs ont été réalisées pour approfondir le sujet.

#### FIN DE VIE ET ROLE DU MEDECIN

L'Ordre des médecins, après l'enquête réalisée auprès des conseils départementaux, régionaux et interrégionaux, après un séminaire consacré à la fin de vie, souhaite s'exprimer en amont d'une éventuelle modification de la loi sur la fin de vie, et ainsi respecter un calendrier annoncé.

L'Ordre des médecins s'exprime donc sur la loi Claeys Leonetti dans sa rédaction actuelle et sur le rôle et la place du médecin dans l'hypothèse où une loi relative au suicide assisté et/ou à l'euthanasie serait déposée au Parlement.

L'Ordre est défavorable à toute possibilité de mettre en place une procédure d'aide active à mourir pour les mineurs et les personnes hors d'état de manifester leur volonté.

#### FIN DE VIE ET ROLE DU MÉDECIN DANS LE CADRE D'UNE AIDE ACTIVE À MOURIR

L'Ordre des médecins estime impératif de permettre une meilleure application de la loi Claevs Leonetti, et nécessaire de se doter de tous les moyens qui permettraient à la loi d'être pleinement effective : rendre efficients les dispositifs dans les établissements médicaux, médico-sociaux et à domicile sur l'ensemble du territoire. faciliter l'accompagnement médical et médico-social du patient en fin de vie et de sa famille, favoriser la formation des professionnels de santé et des paramédicaux, libérer du temps pour les médecins traitants pour l'accompagnement de leurs patients. promouvoir une meilleure connaissance des médecins sur la prise en charge des patients en fin de vie. A cet effet, l'Ordre des médecins contribuera au développement des soins palliatifs et d'accompagnement, et de connaissance de la réglementation actuelle.

Si la loi vient à changer vers une légalisation d'une aide active à mourir (euthanasie et/ou suicide assisté), l'Ordre des médecins entend faire valoir dès à présent qu'il sera défavorable à la participation d'un médecin à un processus qui mènerait à une euthanasie, le médecin ne pouvant provoquer délibérément la mort par l'administration produit d'un



#### FIN DE VIE ET ROLE DU MEDECIN

Dans l'hypothèse d'une légalisation du suicide assisté, l'Ordre des médecins entend formuler des exigences quant au rôle et à la place du médecin. Ainsi, l'Ordre des médecins:

- Revendiquerait une clause de conscience spécifique qui garantirait l'indépendance du médecin, y compris en établissement de santé, et qui pourrait être mise en exergue à tout moment de la procédure. Le médecin devrait pouvoir continuer à suivre le patient, même après avoir fait valoir cette clause. Si le médecin ne souhaitait plus prendre en charge son patient, il devrait l'adresser vers un médecin susceptible d'assurer sa prise en charge;
- Estime qu'un médecin devrait être le professionnel qui recueille la demande d'aide active à mourir du patient en fin de vie. Ce médecin devrait être le médecin traitant/référent (médecin spécialiste en médecine générale ou médecin spécialiste prenant en charge la pathologie) s'il ne faisait pas valoir sa clause de conscience;
- Estime que l'évaluation, la décision d'éligibilité pour une aide active à mourir, et la responsabilité devraient être collégiales;
- Estime que dans le collège ainsi constitué, le médecin spécialiste en médecine générale traitant et le médecin spécialiste référent devraient en être systématiquement

membres s'ils ne faisaient pas valoir leur clause de conscience ; dans ce dernier cas leur avis sera demandé ;

- Préconise que le médecin spécialiste en médecine générale traitant fasse partie de l'ensemble de la procédure, sauf s'il faisait valoir sa clause de conscience;
- Est défavorable à la participation active du médecin lors de la prise du produit létal par le patient. Cependant, l'ordre des médecins estime que le médecin qui n'aurait pas fait valoir sa clause de conscience pourrait rester présent et accompagner son patient jusqu'à ses derniers instants (1);
- Estime que la loi devra protéger le médecin qui participerait à la procédure d'une aide active à mourir.
- 1 Article 38 du code de déontologie médicale : « Le médecin doit accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments, assurer par des soins et mesures appropriés la qualité d'une vie qui prend fin, sauvegarder la dignité du malade et réconforter son entourage.

Il n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort. »



# COMMUNIQUEZ FACILEMENT AVEC L'ORDRE : LA MESSAGERIE DANS VOTRE ESPACE MEDECIN

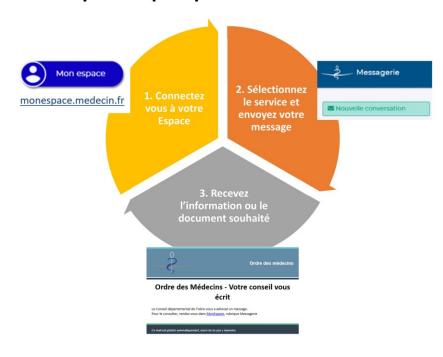
# La Messagerie de l'Espace Médecin



Communiquez facilement avec l'Ordre et obtenez rapidement les informations dont vous avez besoin, en toute sécurité.

Les besoins d'échanges numériques n'ont cessé d'augmenter depuis plusieurs années et encore plus depuis la pandémie. Afin de faciliter les échanges, l'Ordre lance, au sein de votre espace médecin (<a href="https://monespace.medecin.fr">https://monespace.medecin.fr</a>) un service de Messagerie sécurisée pour communiquer avec votre Conseil Départemental.

## 3 étapes simples pour utiliser le service :





# L'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE SUR PRESCRIPTION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE: LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT SPORTIF POUR LA SANTE

## À qui s'adresse le PASS?

Depuis 2016, la loi de modernisation de notre système de santé, permet au **médecin traitant de prescrire** à leurs patients souffrant d'ALD (affection de longue durée), **une activité physique adaptée** à leurs capacités physiques et à leur risque médical. En Bourgogne Franche-Comté, le dispositif PASS (Parcours d'accompagnement sportif pour la santé) permet, depuis 2012, aux patients sédentaires et atteints de pathologies chroniques de reprendre une activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive à proximité de chez eux, sur conseil et prescription d'un professionnel de santé.

# Le PASS c'est

- Une prescription médicale de l'activité physique adaptée
- Un bilan médico-sportif et motivationnel partagé
- Une aide financière sur la cotisation du patient
- Un encadrement par un éducateur professionnel formé au sport-santé
- Un suivi individualisé



Le PASS propose des activités physiques et sportives à des patients atteints de pathologies (surpoids-obésité, diabète, pathologies chroniques cardio-vasculaires, pulmonaires, cancers...), pour lesquelles la pratique sportive, validée par la prescription d'un médecin, peut apporter un bénéfice sur leur santé.

Découvrez comment améliorer votre santé grâce à la pratique d'une activité physique adaptée sur prescription médicale.

Parlez-en à votre médecin et contactez le réseau :

→ 03 81 48 36 52

→ contact@rssbfc.fr

Plus d'infos (espass-bfc.fr



# Certificat médical d'aptitudes partielles ou totales

de non contre-indication et de prescription pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive adaptée, régulière, sécurisante et progressive.

Je soussigné(e)
LIMITATIONS FONCTIONNELLES DU PATIENT
O Aucune limitation O Minimes O Modérées O Sévères
RECOMMANDATIONS MÉDICALES à l'attention des éducateurs sportifs (champs obligatoires)
MOUVEMENTS LIMITÉS EN
○ Amplitude ○ Vitesse ○ Charge ○ Posture
EFFORTS LIMITÉS SUR LE PLAN
CAPACITÉS À L'EFFORT LIMITÉES EN  ○ Endurance (longue et peu intense) ○ Résistance ○ Vitesse (brève et intense)
CAPACITÉS INCOMPATIBLES AVEC  Un travail en hauteur Le milieu aquatique  Des conditions atmosphériques particulières (à préciser)
Autres PRÉCAUTIONS et/ou PRÉCONISATIONS dans les activités physiques pratiquées :
CERTIFICAT établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour faire valoir ce que de droit. Valable pour une année à compter de ce jour.
(obligatoire)
Fait à le

Réseau Sport Santé : 03 81 48 36 52



#### **ODYSSEA: LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN**



La course **Odysséa** à DIJON est une course caritative et populaire, organisée dans la capitale bourguignonne. L'objectif est clair : rassembler le plus de participant(e)s pour récolter des fonds pour soutenir les acteurs de la lutte contre le cancer du sein, pour la recherche et l'accompagnement des patientes.

Rendez-vous le dimanche 4 juin 2023 pour la prochaine édition.

Il est possible de <u>s'inscrire en ligne</u> sur le site internet de l'évènement pour participer à cette course caritative

LIEN:

https://odyssea.info/courses/odyssea-dijon/





# Connaissances et les habitudes de pratiques des médecins généralistes concernant le placebo

Bonjour,

"Dans le cadre de mon travail de thèse, que je réalise sous la direction du Dr HERVIEUX Aurélie, médecin généraliste en Seine et Marne, je réalise une étude portant sur les connaissances et les habitudes de pratiques des médecins généralistes concernant le placebo. Cette étude s'adresse à tous les médecins de Bourgogne, étant ancienne interne de Dijon

L'objectif de ce travail est d'évaluer les connaissances des médecins généralistes sur le placebo afin d'évaluer le besoin de formation sur ce sujet et améliorer l'utilisation de ce dernier dans la pratique courante.

Cette étude s'adresse aux médecins généralistes installés ou collaborateurs, ainsi que les médecins remplaçants ayant validé leur DES de médecine générale ou non.

En y participant, vous contribuez à augmenter la puissance de cette étude afin d'offrir un meilleur reflet de la situation actuelle en Bourgogne. Je vous remercie d'avance pour votre engagement et le temps que vous consacrerez à m'aider dans ce travail.

Si toutefois vous souhaitez me contacter pour des questions ou des précisions, je suis joignable par mail à l'adresse suivante paulinepin69@gmail.com

Merci d'avance pour votre aide, Bien cordialement, Pauline PIN

#### Voilà le lien pour le questionnaire

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfnwCAE21MM73HAe7yokGaU3R\_U6FGSyflDekoqyuV6c7bu9w/viewform?usp=sf\_link

## Prise en charge de l'abcès cutané en médecine générale

#### Bonjour

Je suis interne en médecine générale, Je me permets de vous solliciter dans le cadre de ma thèse sur la prise en charge de l'abcès cutané en médecine générale dans l'Yonne et la Côte d'or : étude quantitative des pratiques professionnelles.

Durant mon internat j'ai pu constater la diversité des prises en charges de l'abcès cutané

au cabinet de médecine générale en fonction du praticien. Cette thèse a pour but d'évaluer la nécessité ou non d'une formation dans la prise en charge de l'abcès cutané en médecine générale. Pour cela je vous prie de remplir ce petit questionnaire anonyme d'environ 5 minutes.

#### Cordialement

#### le lien pour le questionnaire

 $https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdbRyKbr3iKml1LrxV8KgIqlFVlbQkgcHUkgwHgf1ZaF1c1ZA/viewform?usp=sf\_link$ 





#### **QUESTIONNAIRE DE THESE**

Etat des lieux du dépistage des maltraitances et notamment des violences conjugales en cabinet.

Bonjour

Je suis actuellement interne en médecine générale à Dijon.

Je me permets de vous solliciter dans le cadre de ma thèse.

Cette thèse concerne les médecins généralistes installés ou remplaçants en Bourgogne Franche Comté et a pour objectif de faire l'état des lieux du dépistage des maltraitances et notamment des violences conjugales en cabinet.

Je recherche bien entendu un maximum de réponses et vous remercie par avance du temps consacré à m'aider.

Cordialement

**YOUSFI** Kamilia

Lien du questionnaire:

https://fr.surveymonkey.com/r/Y7LJS6T

Pratiques des médecins généralistes de Bourgogne Franche-Comté dans la maladie rénale chronique : diagnostic, prise en charge et recours au néphrologue.

Chères consœurs, Chers confrères,

Je réalise ma thèse sur la prise de charge de la maladie rénale chronique par les médecins généralistes de Bourgogne Franche-Comté.

L'objectif de mon travail est d'évaluer les connaissances des médecins généralistes dans la maladie rénale chronique, leur pratique courante et les critères motivant un recours au néphrologue.

Ce questionnaire est anonyme et comporte 27 questions. Il ne vous prendra que 5 minutes pour y répondre.

Il s'adresse à tous les médecins généralistes de Bourgogne Franche-Comté : internes, remplaçants ou installés.

Je reste à votre disposition pour toute question. Vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : sylvainjonq@gmail.com

Merci pour votre aide.

JONQUIERES Sylvain, Université de Bourgogne

Voici le lien vers le questionnaire : https://docs.google.com/forms/d/1SeUL7IUrRSJ-C1fu-m1AFA9q2w8WI44xSOS2D18A3P4/edit





## **QUESTIONNAIRE DE THESE**

#### Prise en charge du RGO du nourrisson en médecine générale en Bourgogne

Je m'appelle Alice Cheng et je suis interne en médecine générale à Dijon.

Je me permets de vous solliciter pour répondre à mon questionnaire de thèse qui vise à établir un état des lieux des connaissances et pratiques sur la prise en charge du RGO du nourrisson en médecine générale en Bourgogne.

Ce questionnaire s'adresse aux internes de médecine générale et aux médecins généralistes exerçant en Bourgogne. Il comporte une vingtaine de questions et se complète en cinq minutes environ.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

S'il vous plaît, n'oubliez pas de valider le questionnaire après avoir lu le résumé des points clés de la prise en charge.

Bien cordialement,

Alice Cheng

Voici le lien du questionnaire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfsdf1KaTQzqVSmJTQble3xA1oqjRBCVhV1sdC70uaI4csVhQ/viewform?usp=share\_link



BREVE MAI 2023

## ANNONCES



## Hospices Civils de Beaune Médecine d'URGENCE

Etablissement de santé de référence et établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Sud Côte-d'Or, les Hospices Civils de Beaune souhaitent conforter leur offre au service d'un bassin de population de 100 000 habitants.

Doté d'un plateau technique complet, engagés dans une opération de modernisation de grande ampleur et bénéficiant d'une proximité géographique avec l'établissement de recours régional, les Hospices Civils de Beaune cherchent à consolider leurs effectifs médicaux en recrutant des Urgentistes.

Le Service Mobile d'urgence et de Réanimation (SMUR) qui fonctionne 24h24 et 7 jours sur 7, effectue plus de 1000 interventions par an. Le personnel du SMUR comprend des médecins urgentistes, des infirmiers anesthésistes (IADE) ou des infirmiers (IDE), et des ambulanciers SMUR. Notre équipe actuelle assure également, 1 ligne de SAU et 6 lits en UHCD.

Statut : praticien hospitalier / praticien contractuel, inscrit à l'ordre

Contact: affairesmedicales@ch-beaune.fr

#### Association - Succession - remplacements

MG à TIL CHATEL 21 Chercher remplaçant(e) en vue succession fin 2024 Dans village de 1200 habitants à 15 min de DIJON NORD Contacter le Dr MANTELET Hervé 06 84 35 66 48 Ou 03 80 95 31 01



## Le Centre de Rééducation Fonctionnelle (CRF) COS Divio

recherche un Médecin temps plein, avec une expérience en SSR, pour un remplacement de plusieurs semaines (à définir selon vos possibilités) à partir du 3 Juillet 2023.

Rémunération selon ancienneté, selon convention FEHAP CC51 et selon les accords internes Fondation COS

Nous vous remercions d'envoyer vos candidatures avec CV et lettre de motivation directement au Médecin Chef :

Dr Hala ROBERT-MAALOUF hrobertmaalouf@fondationcos.org par mail, ou par courrier à l'adresse suivante : COS CRF DIVIO, 12 rue Saint Vincent de Paul, CS 97376, 21073 DIJON

#### **EHPAD Les Fassoles ACIS TALANT**

Recherche

Un(e) Médecin généraliste (H/F) CDI à temps partiel à 60%

Idéalement du lundi au mercredi ou encore du mardi au jeudi

Date de prise de poste : immédiatement

Poste en 7 heures

Adresser lettre et CV à l'attention de la direction à l'adresse :

tal.dir@acisfrance.net